

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 37 (1980)

Heft: 9

Rubrik: Jeunesse + Sport

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Communications des chefs de branche

Ski

Cette branche étant une des premières qui sera touchée par le «Développement J+S 81», il est indispensable que certaines nouvelles dispositions soient portées à temps à la connaissance des intéressés. Il s'agit en l'occurrence:

- Circulaire concernant *l'engagement des moniteurs dès l'hiver 1980/81* (voir ci-après).
- Formation permettant aux moniteurs J+S de devenir IS ou formateurs J+S: La nouvelle structure de la formation de moniteurs 3 de ski ne prévoit plus de qualification pour le cours d'instructeur de ski (IS). Un nouvel accord a été conclu avec l'Interassociation suisse pour le ski (IASS).

La formation de moniteurs J+S 1 à 3 est considérée dans son ensemble comme cours préparatoire au cours IS. Pour être admis au cours de l'IASS pour l'obtention du brevet IS, le moniteur J+S devra uniquement réussir l'examen de ce cours préparatoire.

Le premier de ces examens aura lieu du 20 au 22 février 1981.

En même temps débutera la nouvelle formation des formateurs de moniteurs J+S (cours allemand du 16 au 19 mars 1981, cours français du 23 au 26 mars 1981).

Pour être admis à ce cours de formateurs J+S, il faut également réussir cet examen (voir ci-après).

- Nouvelle conception des *cours centraux hiver 1980/81* (voir ci-après).

Le chef de la branche: Ch. Kolb

Examen d'admission au cours de formateurs J+S et au cours IS de l'IASS

Cet examen tient lieu d'examen d'admission

- au cours de formateurs J+S (formation de maître de classe dans le CM et le CP)
- au cours de l'IASS pour l'obtention du brevet IS.

Admission

- Moniteur 3A ou 3B dans la branche ski
- Activité dans J+S: avoir été engagé dans au moins 5 cours de branche sportive et au minimum dans un de ces cours comme moniteur 3

Inscription

- Au moyen de la feuille d'inscription spéciale (form. 30.68.981.1) par l'intermédiaire du service cantonal J+S

Examen

- 12 disciplines
- Barème de l'IASS (1 à 6, sans demi-notes)
- Exigence minimale: 50 points.

1. Chasse-neige et passer en chasse-neige tournant. Rectangle de 20 m sur 50 m, pente d'env. 35 pour cent, neige conduisant bien.
2. Descendre en traversée et déraper à gauche et à droite. Pente de 60 pour cent.
3. Virage chasse-neige et passer en virages stem sur neige dure. Rectangle de 30 m sur 60 m, pente d'env. 50 pour cent.
4. Virages parallèles en trace ouverte et passer en virages parallèles sur neige dure ou dans la neige tendre. Rectangle de 30 m sur 80 m, pente de 60 pour cent.
5. Virages courts. Rectangle de 10 m sur 80 m, pente de 60 pour cent.
6. Virages en pédalage de compétition sur neige dure. 6 portes (seulement piquet intérieur), pente de 50 pour cent.
7. Passage de bosses et dépressions.
8. Technique de fond (parcours).
9. Course de fond chronométrée: hommes 3 km, dames 1,5 km.
Taxation comme au slalom. Dames: la moyenne des 3 meilleurs temps des dames donne le temps de base.
10. Saut de terrain. Saut sur une bosse ou un petit tremplin. Moyenne d'une note de style et d'une note pour la longueur (note 6 pour le saut le plus long réussi sans chute). Le système des notes est le même que celui appliqué à l'examen IS.

L'IASS se réserve le droit de modifier les disciplines d'examen.

Validité de l'examen du cours préparatoire

- Il est possible de suivre *le cours IS* la même année ou l'année suivante.
- Cette même durée de validité est fixée pour la fréquentation d'un cours de formateurs J+S.

Sélection

Les critères sont les suivants:

- La qualification technique, méthodologique et théorique du cours de moniteur 3.
- Le nombre de cours de branche sportive et éventuellement de cours de moniteurs J+S dans lesquels le candidat a été engagé.

Durée de l'examen

3 jours, avec entrée la veille.

Frais

A la charge des participants: abonnement des remonte-pentes (environ 60 fr.), taxe d'examen (50 fr.).

Equipement

Aussi bien pour le ski alpin que pour le ski de fond.

Engagement de moniteurs dès l'hiver 1980/81

A tous les chefs de camps de ski J+S,

Une nouvelle prescription est introduite dans la branche ski avec la structure J+S de 1981. Elle a la teneur suivante:

«Un moniteur de ski J+S ou un spécialiste de ski, au moins, doit être engagé par tranche de 12 participants».

Tous les adolescents en âge de J+S, les plus jeunes et les plus âgés comptent comme participants. Cette règle est donc valable pour l'ensemble du camp de ski. Si ce nombre minimum de moniteurs n'est pas respecté, le camp ne pourra pas être autorisé comme cours J+S. Par spécialistes de ski on entend les instructeurs de ski (IS), les candidats à ce brevet et les assistants d'école de ski de l'Interassociation suisse pour le ski (IASS) ainsi que les maîtres de ski diplômés et les candidats à ce diplôme des cantons. Ces spécialistes peuvent être engagés dans les cours J+S comme par le passé, et ils ont droit aux indemnités même s'ils ne sont pas reconnus dans J+S (voir l'édition 1981 du guide administratif, ch. 3.2.2).

En plus de ce nombre minimum de moniteurs formés spécialement pour le ski, on peut engager d'autres personnes qualifiées pour diriger des groupes. Ainsi, il est possible de former de petites classes.

Cette mesure a été prise notamment pour des raisons de sécurité. Dans J+S, le plus grand nombre d'accidents dont la victime est seule responsable sont enregistrés dans la branche ski et l'augmentation des collisions sur les pistes est alarmante.

En outre, le premier objectif dans cette discipline n'est plus l'animation, mais une constante amélioration de l'enseignement.

Dans beaucoup de cas, ces exigences ne posent pas de difficulté vu qu'elles étaient déjà remplies auparavant. Mais les problèmes interviennent dans les camps où des moniteurs expérimentés, par exemple des enseignants, enseignaient le ski sans être reconnus dans J+S. Ces moniteurs peuvent continuer à enseigner le ski, si le nombre minimum de moniteurs J+S reconnus ou de spécialistes de ski est respecté pour l'ensemble du cours.

Il faut espérer que ces moniteurs se décideront tout de même à suivre un cours de moniteurs J+S. De tels cours pour enseignants sont proposés par les services cantonaux J+S et, souvent aussi, par les organisations cantonales chargées du recyclage des enseignants.

Si l'équipe de moniteurs traditionnelle ne compte pas assez de moniteurs reconnus dans ses rangs, la direction du cours devra compléter son équipe par des moniteurs de ski ou organiser le camp en dehors de J+S.

Cours centraux hiver 1980/81

Cette information concerne les cantons et les fédérations qui organisent eux-mêmes des cours centraux ski.

En automne 1980, on organisera pour la première fois un cours central au niveau fédéral (CFC) pour les chefs de cours et maîtres de classe des cours centraux régionaux (CCR), cantonaux (CCC) et des fédérations (CCF).

Seuls les experts qui auront fréquenté ce CFC pourront diriger des CCR, CCC et CCF.

La participation des maîtres de classe des CCR, CCC et CCF est également souhaitée.

Ce CFC est intégré au CC IASS qui aura lieu du 7 au 11 octobre 1980. Une première partie de la formation J+S sera dispensée le 7 octobre 1980, de 14 à 18 heures, donc avant le CC IASS que les experts devront suivre entièrement. La 2e partie de la formation J+S sera donnée dans le cadre des groupes de travail de l'IASS le samedi matin, 11 octobre 1980, de 8 à 12 heures. Les conditions posées habituellement par l'IASS sont également valables pour l'admission au CC de l'IASS.

Nous prions les cantons et les fédérations qui organisent de propres CC ski de désigner les chefs de cours et éventuellement les maîtres de

classe pour leurs CC et de convenir avec eux la fréquentation de ce CFC. Chaque canton dispose d'une place. Les cantons qui n'organisent pas de CC et qui ne déléguent pas de maîtres de classe dans les CC, sont priés de céder leur place et de nous le communiquer sans tarder. Quant aux fédérations, c'est leur accord avec l'IASS qui fait foi.

Comme par le passé, les cantons annonceront leurs participants au CC IASS par l'intermédiaire de l'EFGS. Les fédérations, par contre, sont priées d'annoncer leurs participants une fois directement et une fois à l'EFGS comme inscription au CFC J+S.



Les participants au CFC qui nous auront été annoncés recevront les informations nécessaires et la convocation pour la partie J+S du cours par l'EFGS.

Les cantons recevront de l'EFGS 200 fr. et les frais de voyage à demi-tarif en 2e classe pour chaque participant délégué au CFC. Les participants des fédérations recevront pour le mardi une indemnité de 20 fr. Aucune allocation pour perte de gain ne sera versée.

Nous prions les cantons et les fédérations d'annoncer les participants au CFC à l'EFGS au moyen de la formule officielle pour les CC jusqu'au 1er septembre 1980 et de mentionner sous le point 4.2 l'engagement prévu.

Grille no 11

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

- 1 Plus proches, de par leur corpulence, du coureur de fond que de l'haltérophile
- 2 Elle caractérise rarement un sportif
- 3 Dont le gabarit fait penser plutôt à un lanceur de marteau qu'à un petit grimpeur
- 4 Un roi qui ne se sent guère attiré par la petite reine – Lac africain
- 5 Moralement élevées
- 6 Lettres de lettre – Parfois laissées par un champion à ses adversaires
- 7 Lac américain – Au cœur du duel
- 8 Impitoyable – Aux extrémités des nageoires
- 9 Parcourrais
- 10 Conifère – Se dit d'un coup ou d'un tir exécuté au tout dernier moment

Verticalement

- 1 Enjambée – Poussé parfois par un lanceur en même temps que son engin
- 2 Bribe de bribe – Joueur de football
- 3 Unité d'enseignement – Symbole de la vie urbaine
- 4 Conformité dans le mode de cristallisation
- 5 Coupé par le premier arrivé – Sert à transmettre ou à transformer un mouvement
- 6 Préfixe se rapportant à l'oreille – Article défini – Ne se garde pas par plaisir
- 7 Rendra
- 8 Pas toujours synonyme de soleil – Début d'aridité
- 9 Baie... non comestible – Abri ou repaire
- 10 Réservoir généralement cylindrique – Sélectionne d'une certaine manière

Solution de la grille no 10 à la page 223.